grains ſont extrêmement tendres. Cela ſuit néceſſairement de ce qu'on trouve leur poſtérité dans des grains qui n'ont aucune ouverture, parce que celle que la femelle a faite pour dépoſer ſon œuf, a été refermée par l'accroiſſement qu'a pris le grain; j'avoue cependant que je n'ai point encore ſurpris les charanſons dans les champs, ni le jour ni la nuit, mais je n'ai pas été plus heureux à obſerver la ponte des coſſons qui ſe trouvent dans les pois & dans les feves.

Je crois pouvoir aſſurer que le charanſon ne pond point ſur les vieux grains; je n'ai jamais apperçu leurs œufs ſur aucun grain ni parmi les mangeures & les crottes qu'ils ont laiſſées, ni voir aucune trace de l'inſertion de l'œuf dans le grain, celle qui ſerait faite dans un grain tout formé, laiſſerait quelque moyen de l'appercevoir.

De tout ceci je crois pouvoir conclure que le charanſon naiſſant certainement dans le grain, y a été vraiſemblablement inſéré en état d'œuf dans le temps de la *tendreur* du bled par un autre charanſon; que de cet œuf eſt éclos un ver ſuivant la remarque de mon Obſervateur, que ce ver s'y eſt changé en chryſalide, comme je compte l'avoir apperçu, & que cette chryſalide s'eſt métamorphoſée en charanſon qui eſt un inſecte qui vit & mange pendant pluſieurs années & qui meurt charanſon. *Fin.*

SUITE *des Obſervations économiques ſur les moyens de pourvoir à la deſtruction des inſectes les plus nuiſibles aux végetaux.*

Pour parvenir à la deſtruction de la beche, on ne s'eſt appliqué juſqu'à préſent qu'à rechercher les cornets qui renferment les œufs, à les ramaſſer & à les faire brûler. Quelqu'avantageux que ſoit ce procédé, il n'eſt pas ſuffiſant, puiſqu'il ne détruit pas le mal dans ſon origine. La beche qui eſt un inſecte ailé, ne trouvant plus de pampres ſur un cep qu'elle a dévaſté, s'envole ſur les autres qui ont encore leurs feuilles, & y continue le même déſordre, comme il eſt arrivé dans pluſieurs cantons d'Anjou en 1764. Il s'agit donc de trouver un expédient plus ſûr, plus utile & plus prompt pour ſe délivrer d'un inſecte ſi dangereux.

Quelques obſervations ont fait appercevoir que la beche eſt fort timide, & qu'elle a quelque ennemi vorace, tel que l'araignée de vignes & les oiſeaux à bec affilé, ainſi que pluſieurs inſectes contre les incurſions deſquels, ſes aîles ne lui ſont pas d'un grand ſecours. Pour peu qu'on heurte le cep ou la branche ſur laquelle elle eſt attachée, elle retire ſes pieds, s'arrondit & ſe referme en elle-même, de maniere qu'elle roule & tombe très-promptement à terre; elle ſe cache dans de petits creux & ſous de petites mottes où elle eſt en ſûreté pendant le paſſage de l'ennemi.

L'inſtinct qui lui eſt donné pour veiller à ſa conſervation, devient le moyen le plus commode pour la détruire, & ſi on ne réuſſit pas à en exterminer abſolument l'eſpèce, on la diminue ſi conſidérablement qu'elle ne fait plus beaucoup de tort. Pour y réuſſir, il s'agit d'abord de s'aſſurer de cet inſecte & de l'écraſer avant que d'amaſſer l'enveloppe de ſes œufs: on ſe munit pour cette opération d'une feuille de papier fort ou d'un carton mince, dont on releve les bords de la hauteur d'un pouce: on le place ſucceſſivement ſous chaque cep que l'on ſecoue légerement. Les beches ne reſiſtent point à la ſecouſſe, elles tombent toutes dans le recipient, & alors on les écraſe facilement; on ramaſſe enſuite les cornets qui contiennent & enveloppent les œufs, & on les fait brûler. Une femme qui ſe contentera d'un modique ſalaire, parcourra facilement un arpent de vigne chaque jour, & détruira tout ce qu'elle trouvera de l'eſpèce de la beche, & conſervera par ce moyen les ceps & leurs fruits.

Cette opération eſt ſimple à faire: elle eſt à la portée des gens de la campagne qui pour l'ordinaire n'ont pas beaucoup d'adreſſe. Le profit en eſt conſidérable pour le propriétaire, & la dépenſe fort légere. *Fin.*

DE JONZAC-EN-SAINTONGE.

On a eſſuyé dans ce canton le 24 de Mai, un orage qui a ravagé les bleds & les vignes de 10 ou 12 Paroiſſes, & qui a réduit pluſieurs Payſans à la néceſſité d'aller chercher ailleurs leur ſubſiſtance.

COMMERCE.

De Bagdad.

ON apprend par des lettres datées du 7 de Février dernier, que Mirmahana, fameux brigand qui exerce ſes pirateries dans le Golphe Perſique, a ſurpris & enlevé aux Hollandais l'Iſle de Kareck dont ils s'étaient eux-mêmes emparés il y a environ 15 ans. La garniſon du Fort, & les Officiers du comptoir ont été, dit-on, envoyés à Bender Boacher, & l'on évalue à pluſieurs millions le butin que ce pirate a fait à Kareck.

Suite *d'une lettre de* Bristol, *du 16 Avril* 1766.

La Floride, dites vous, Monſieur, dans votre lettre, a été citée comme un Pays propre à la culture du coton, mais je crois qu'elle en produira difficilement de meilleure qualité que celui du Levant.

Quand nous pourrons tirer de nos établiſſemens une quantité ſuffiſante de coton de bonne qualité à un prix raiſonnable, perſonne de nous ne ſera tenté d'en chercher ailleurs. Il ſerait donc eſſentiel d'accorder le port franc pour un temps limité, & on le fermerait par la ſuite quand il ne ſerait plus néceſſaire. Donnons pour le coton des gratifications, comme on l'a déjà fait pour l'indigo. En attendant ayons toujours du coton étranger comme nous avons de l'indigo étranger, je veux dire ſur le meme pied que tous les autres Européens ſe procurent cet article. Il nous importe moins de le payer cher ou de l'avoir à bas prix, que d'en avoir au même taux que nos voiſins.

Si l'on ouvre un Port franc à la Dominique, les Étrangers y viendront enlever une quantité conſidérable de toutes les différentes eſpèces des productions de l'Amérique ſeptentrionale, & on fera entrer ainſi dans cette Iſle des melaſſes à très-bon compte; ce qui, de l'aveu de tout le monde, eſt abſolument néceſſaire pour le commerce d'Amérique.

Les ſucres étrangers ſeraient dépoſés à la Dominique où l'on donnerait en échange des manufactures d'Angleterre, d'Irlande & des Negres, *&c.* Comme tous ces ſucres ſeraient tranſportés dans les autres Pays étrangers qui les payeraient en eſpèces, ce ſerait un profit net ſur ce commerce de la valeur du montant de tous ces ſucres. Il ne nuirait en aucune maniere au débit des ſucres de nos propres Col. ſoit en Ang. ſoit ailleurs. Pourquoi donc ſerions-nous privés d'une branche de commerce qui promet un avantage auſſi conſidérable à la navigation & au commerce général de la Grande-Bretagne. *Fin.*

De Londres.

Il y a eu de grandes réjouiſſances à Spitalfieds, à l'occaſion du bill qui défend l'importation en Angleterre des ſoies travaillées & des velours étrangers.

Cet acte aura ſon effet pendant cinq ans.

On dit qu'on accordera bientôt pour un temps limité une gratification pour l'importation des ſoies crues étrangeres, dans le deſſein de donner encore un nouvel encouragement à nos manufactures de ſoie.

Nous apprenons de Liverpool que quelques-uns des principaux Marchands de cette ville vont y établir une manufacture de ſoierie.

L'acte paſſé dernièrement pour défendre l'importation en Angleterre des gands de peau de l'Étranger, impoſe une amende de cent liv. ſt. indépendamment de la confiſcation des marchandiſes, à quiconque en importera, en gardera dans ſes maiſons ou en vendra. Cet acte aura lieu pendant cinq années.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, *Du 6 Mai* 1766.

Qui ordonne que les bois de teinture venant de l'Etranger, payeront à toutes les entrées du Royaume, quarante ſols par quintal : que ceux qui ſeront tranſportés dans les différentes Provinces du Royaume, ſeront exempts de tous droits de traites; & que ceux qui ſortiront pour l'Etranger, payeront uniformément à toutes les ſorties du Royaume, douze ſols du quintal.

Sur ce qui a été repréſenté au Roi, étant en ſon Conſeil, qu'il s'eſt établi dans le

Royaume plusieurs fabriques ou moulins à moudre ou pulvériser les bois de teinture; que la fabrique de ces bois mérite protection; que les moyens de maintenir cette fabrique & d'en étendre encore les progrès, seraient de la garantir de la concurrence étrangere, par l'établissement d'un droit uniforme à toutes les entrées du royaume, qui pût même lui assurer une préférence de faciliter le transport desdits bois moulus dans les manufactures auxquelles ils sont nécessaires, en les exemptant de tous droits à la circulation dans les différentes Provinces, & de ne les imposer qu'à un droit modéré & qui fût uniforme à toutes les sorties du royaume : à quoi Sa Majesté voulant pourvoir, & desirant encourager la fabrique desdits bois moulus. Vu l'avis des Députés au Bureau du commerce : oui le rapport du sieur Del'Averdy, Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne, qu'à l'avenir, & à compter de la publication du présent Arrêt, les Bois de teinture qui seront apportés moulus de l'Étranger, payeront à toutes les entrées du Royaume, 40 ß par quintal; veut S. M. que tous bois de teinture moulus qui seront transportés dans les différentes Provinces du Royaume, soient à leur circulation, exempts de tous droits des traites : ordonne Sa Majesté que tous lesdits bois de teinture moulus, sortant à l'Étranger, payeront uniformément à toutes les sorties du Royaume, 12 ß par quintal; dérogeant à cet effet à tous tarifs, arrêts & réglemens : & sera le présent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le neuf Mai mil sept cent soixante-six. *Signé* PHELYPEAUX.

SUITE *de la réponse de l'Auteur du Mémoire sur l'utilité des réglemens.*

Je suis très-éloigné de penser que tous les Fabricans soient de *malhonêtes gens*; j'en connais même un grand nombre qui sont respectables à tous égards; j'ose avancer qu'ils desirent l'exécution des réglemens, parce qu'ils n'en ont rien à craindre. Mais se ressemblent-ils tous ? Vous-même, Monsieur, n'en connaissez-vous point dont la fidélité & la bonne foi ne se soient jamais démenties, & qui n'ayent souvent employé les fraudes les plus odieuses. Je pourrais vous en citer mille exemples.

J'ai vu tous les Fabricans d'un Pays que je ne nommerai pas, gratter leurs toiles avec des couteaux tranchants pour les faire paraître plus fines, & en ôter par ce moyen toute la force. Pour réparer à la vue ce défaut & cette fraude, ils frottaient ces toiles à force de bras, & y incorporaient une composition de suif & de bois vermoulu. Par cette pratique odieuse ils allaient faire passer à l'Étranger une branche précieuse de notre commerce, si les réglemens n'eussent apporté un prompt reméde à ce mal.

Je prévois, Monsieur, la réponse que vous me ferez. Si ces toiles étaient mauvaises, me direz-vous, pourquoi les acheter ? Je repliquerai à cela que les Marchands peu expérimentés y étaient trompés, & que les autres pressés par les demandes de leurs Correspondans, n'en trouvant point d'autres, étaient forcés de les acheter. J'ai vu des Marchands d'une des premieres Villes du Royaume, expédier des serges rouges avec toutes les marques de bon teint quoiqu'elles n'en fussent pas. D'autres envoyer des serges noires dont il n'y avait qu'une demi-aune au chef & à la queue teinte en bleu; le reste était de blanc en noir. Ces serges sortaient cependant des mains de Fabricans dont les noms semblaient assurer l'acquéreur qu'elles avaient été teintes en bleu. J'ai vu tramer dans des baracans du chanvre au lieu de laine. Cette fraude a été la cause que le Portugal a renoncé à nos baracans & en a tiré de l'Angleterre.

Je ne finirais pas si je voulais rapporter toutes les fraudes dont j'ai connaissance. Selon vous, monsieur, ces fraudes ont fait perdre le crédit à ces Négocians; non, Monsieur, elles ont perdu la fabrique, & les États voisins las d'être trompés, ont abandonné nos manufactures pour les Étrangeres.

Mais les *Tribunaux établis pour le commerce, ces creusets où toutes fraudes sont épurées*, n'ont-ils pas reprimés *cet espèce de brigandage* ? Non, Monsieur, ce sont les réglemens pour les manufactures & des Arrêts du Conseil qui ont produit cet effet. Croyez-vous, Monsieur, qu'un consommateur, sur-tout étranger, traduise devant

les Juſtices Conſulaires pour deux ou trois aunes d'étoffe, le Fabricant qui l'a trompé? S'il eſt riche, il ſupporte cette perte, s'il eſt pauvre, le nom de procès l'épouvante: oſerait-il attaquer le Fabricant à qui il doit peut-être le prix de ſon habit? Que font l'un & l'autre? Ils quittent le Marchand & la fabrique.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

PROJET *d'établiſſement d'une manufacture de toiles de lin dans l'Armagnac par M. de la Borde.*

Perſonne n'ignore que le commerce eſt l'ame des États; que c'eſt de lui qu'ils tirent toute leur force; & qu'ils ſont plus ou moins floriſſans à proportion de ſon étendue. Notre Nation parut méconnaître long-temps cette vérité. Mais Louis le Grand & l'illuſtre Colbert la firent revenir de cet aveuglement ſi funeſte. De là ces Compagnies & ces Sociétés multipliées, ces manufactures & ces fabriques en tout genre établies dans preſque tout le Royaume, ces récompenſes & ces priviléges accordés à ceux qui par leur zele & par leur génie concouraient le plus aux vues du Gouvernement. Malgré tous les ſoins & les travaux infatigables du Monarque & du Miniſtre, pluſieurs Provinces reſterent dans cet état de langueur & d'inaction où elles étaient au paravant. La Gaſcogne fut de ce nombre. Sous un Miniſtere ſi zélé pour le bien-être des citoyens & l'intérêt de la Nation, il ne ſerait pas difficile de tirer ce Pays de la miſere où il eſt réduit: il ne s'agirait que d'y établir des manufactures de toiles de lin. Ce projet intéreſſe en même-temps le Prince, l'État & la Gaſcogne.

L'intérêt du Prince s'y trouve par la facilité que donnerait pour la levée des impôts l'augmentation de la fortune des particuliers & le cours de l'argent.

L'État y gagne encore davantage en faiſant pour ſon compte un commerce dont l'Étranger eſt en poſſeſſion depuis ſi long-temps; ce commerce fait paſſer dans la Suiſſe, dans la Hollande & dans l'Allemagne des richeſſes immenſes.

Un autre bénéfice qui eſt une ſuite du premier, & dont l'État profiterait à l'avenir; c'eſt la quantité d'huile qu'on retirerait de la graine de lin: on ſçait la conſommation prodigieuſe qui ſe fait de cette huile, & combien cette partie du commerce que les Hollandais font preſque tout en leur particulier * eſt conſidérable. Par l'exécution de ce projet, on empêcherait non-ſeulement la ſortie des eſpèces, mais on y attirerait encore l'or des Eſpagnols, qui étant preſque limitrophes de la Province, viendraient par préférence ſe fournir chez nous des toiles qu'ils ſont obligés d'aller acheter loin, ou que les Anglais, les Hollandais & les Hambourgeois viennent leur apporter, tant de leurs pays que du Brabant Autrichien, de la Weſtphalie, de la Sileſie & de l'Allemagne, & qu'ils leurs vendent beaucoup plus cheres qu'on ne faiſait dans la Gaſcogne. Ajoutons qu'ils viendraient d'autant plus volontiers que nos toiles ne céderaient en bonté, ni en beauté à celles des Suiſſes, Allemands & Hollandais. La nature du terrein de la Gaſcogne, le génie & l'induſtrie des Habitans ſont comme de ſûrs garants que les manufactures de toiles réuſſiraient dans ce Pays.

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi 9.*	*Mar. 10.*	*Mer. 11.*
Amſterdam.	55 ½ . .	55 ½ . .	55 ½ . .
Londres. .	32. 1 16e	32. 1 16e	32. 1 16e
Hambourg.	172 ½ . .	172 ½ . .	172 ½ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	⅛ b . .	⅛ b . .	⅛ b . .

DU HAVRE.

Le 20 de Juin 1766, ſur les 9 heures du matin, dans une tente vis-à-vis de la Romaine, il ſera procédé à la vente de 37 bariques, 1 quart & un petit baril de ſucre avarié, & de 38 balles de coton en laine faiſant partie de la cargaiſon ſauvée du naufrage du Navire la *Roſe*, Capitaine

* NOTA. Que les Hollandais ont chargé en 1765 & 1766 à Bayonne une grande quantité de graines de lin dont ils nous vendent l'huile.

François Lemêſle, venant de la Guadaloupe. Les cotons ſe vendront par lots de 4 balles, & on expliquera les conditions du payement lors de la vente. En prévenant chez M. Limozin, Négociant au Havre & Armateur du Navire la *Roſe*, les acheteurs pourront voir les cotons ſous la tente où ils ſeront repoſtés vis-à-vis de la Romaine deux jours avant la vente.

FINANCES.

De Petersbourg.

L'Impératrice de Ruſſie voulant encourager dans ſes États la culture & le commerce du froment, a jugé à propos d'abolir pour ſix années conſécutives, tous les droits de ſortie qu'on percevait ſur cette denrée & ſur la farine. Cette Ordonnance ne ſera exécutée que dans les places maritimes de la Ruſſie, & ne déroge en rien aux prérogatives particul^res. dont jouiſſent à cet égard les villes de Livonie & de Finlande.

Suite *de l'Avertiſſement de la Députation Miniſtériale de la Banque de Vienne, au ſujet de la réduction de l'intérêt de l'argent.*

» XI. Les capitaux qu'on nomme *Scadenz-Poſten*, levés par la banque ſous la » condition d'être refondus à des temps » marqués, ne ſont pas compris dans cet » arrangement général, & par conſéquent » les intérêts continueront d'en être payés » à leurs propriétaires ſur le pied du den. » de la conſtitution, juſqu'à ce qu'au temps » de l'échéance il ſoit pourvu au rembourſement du capital.

» XII. Il ſe trouve encore dans le public » une partie des billets de banque dits *Banco-Zetteln* & des obligations à coupons, » auxquels par l'Édit de création la converſion en obligations de la Banque à 5 » pour cent, avait été ſtipulée; mais, » comme il ne ſera plus expédié d'obligation à 5 pour cent, les propriétaires Regnicoles & Étrangers de ces *Banco-Zetteln* & obligations à coupons, auront pendant trois mois la liberté d'opter entre » le rembourſement de leurs billets à la » caiſſe Générale de la Banque, & leur » converſion à la même caiſſe Générale » en obligations à 4 pour cent; & quoi- » qu'après ce terme ces effets conſervent » leur pleine valeur & les propriétés qui » leur ſont affectées, ils ne pourront plus » être échangés que contre des obligations » à 4 pour cent.

» C'eſt là ce qu'on a jugé devoir être » communiqué au Public par le préſent » Avertiſſement, pour l'information & la » direction de tous & un chacun, Sujets » de Sa Majeſté Impériale & Royale Apoſtolique, ou Étrangers.

» *Fait à Vienne, le premier Mai* 1766.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juin.
Deſpeignes,	2^e.	M.	14
Reynal,	10^e.	M.	14
De Pigis,	11^e.	P.	14
Streck-Caſtelle,	12^e.	P.	14
Carron,	16^e.	M.	14
Clouet,	19^e.	M.	14
Amyot,	23^e.	M.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin. 1766.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 1
Ac. des Indes.	1350	1357 ½	
Emp. de la Com.		415	415
Prom. à 5 p ○/○.	18. 5^m	17	17 ½ 2^m
Prom. à 4 p ○/○.	35 ½	35 ½	35
Ac. des Fermes.	995. 97 ½	995. 997 ½	997 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	13 ½	13 ½	13 ½ 14. 3^m.
3^e. Loterie.	23	23	22
Annuités.	428. 27	427	427
Coup. d'An.	82 ½	82 ½ 8	83
Emp. de 50 mil.	19 ½ 19	19 ½ 19	19. 19 ½
Emp. de 30 mil.	24	24	24
Col. 1759.			
Canada.	29½ 30½ 5^m 10m	29 ½ 30	29 ½
4^e. L. Epoques.		9^e. 22 ½	9. 22 ½
Nouette.	23. Avril 24 ½	23	23
CONTRATS.			
Sur la Ville.	48		
A 4 p ○/○.			
Bretagne.	10		
3 p ○/○ ſur les Cui.	50		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 47.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix commun du pain & des fourrages depuis le 15 Avril au 15 Mai dans les GE'NE'RALITE'S de

BORDEAUX.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Agen.	26	7	10
Bazas.	29*	15	4
Bergerac.	26	9	9
Blaye.	21*		
Bordeaux.	27	18	2
Caſtel Jaloux.	28	6	8
Condom.	26	5	7
Libourne.			
Marmande.	27		
Monffauquin	29	6	8
Nerac.	27	14	5
Nontron.	21	18	9
Perigueux.	28	15	3
Sarlat.	25		
Ste. Foy.	24	15	
Villeneuve.	28	14	

Prix Communs.	l.	f.	d.
From. le ſep.	26	12	4
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	10	1	
Foin le q.	2	4	4
Paille le q.	1	2	10

LA ROCHELLE.

Lieux des Marchés.	Prix l.	f.	d
Barbezieux.	23	5	
Cognac.	23	15	
LaRochelle.	20*	10	
Marennes.	23	12	6
St. Jean d'Angely.	23	5	
Saintes.	24*	7	6

Prix Communs.			
From. le ſep.	27	2	6
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	8	8	9
Foin le q.	1	12	8
Paille le q.	1	1	4

ROUEN.

Lieux des Marchés	Prix. l.	f.	d.
Andely.	15	7	6
Arques.	17	3	2
Caudebec.	16	3	6
Eu.	15	8	
Evreux.	17	7	9
Giſors.	16		
Lions.	17		2
Magny.	17	7	6
Montiviliers	18	8	
Neufchatel.	15*	8	7
Pont-Audemer.	18*	18	8
Pont-de l'Arche.	16	16	
Pont-l'Ev.	16	6	6
Rouen.	18	9	1

Prix Communs.			
From. le ſep.	16	17	6
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	7	5	7
Foin le quint.	1	17	9
Paille le q.	27	6	6

TOULOUSE.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Aire.			
Albi.	27	18	
Beziers.			
Carcaſſonne.	27	16	6
Caſtelnaudary	26*	15	10
Caſtres.	29	9	4
Cavaur.	27	10	
Limoux.			
Montpellier.			
Narbonne.	30	3	
Niſmes.			
Pezenas.	32*	7	9
Toulouse.	28	12	6

Prix Communs.			
From. le ſep.	28	16	7
Pain la liv.		3	7
Avoine le ſ.	10	9	
Foin le quint.	2	2	3
Paille le q.		17	1

De Dantzick.

Etat, nombre & chargement des Bâtimens ſortis du Port de Dantzick pendant le cours de l'année 1765.

Il eſt ſorti de ce Port pendant l'année 1765, 2528 Navires, ſçavoir, 180 chargés de bois de conſtruction, dont 32 pour la France, 1 pour l'Eſpagne, 82 pour l'Angleterre, 49 pour la Hollande, 4 pour la Suede, 10 pour le Dannemarck, 1 pour la Norwege & 1 pour Bremen; 10 chargés de bois de merein, dont 2 pour la France, 2 pour l'Eſpagne, 4 pour l'Angleterre, 1 pour la Hollande, 1 pour la Suede; 41 chargés de cendres & de potaſſe, dont 2 pour la France, 10 pour l'Angleterre, 28 pour la Hollande & 1 pour Bremen; 1 chargé de chaux pour Bremen; 1 chargé de cire pour la France; 31 chargés de diverſes marchandites, dont 1 pour la France, 3 pour l'Eſpagne, 9 pour l'Angleterre, 4 pour la Hollande, 1 pour la Suede, 5

pour le Dannemarck, 1 pour la Poméranie, 1 pour la Courlande, 3 pour la Livonie & 3 pour la Ruſſie; 2 chargés d'eaux-de-vie diſtillées pour la Ruſſie; 5 chargés de farines, dont 1 pour l'Amérique & 4 pour le Dannemarck; 1 chargé de goudron pour l'Eſpagne; 935 chargés de différens grains, dont 10 pour l'Eſpagne, 14 pour l'Angleterre, 197 pour la Hollande, 331 pour la Suede, 235 pour le Dannemarck, 33 pour la Norwege, 37 pour la Poméranie, 9 pour Hambourg, 22 pour Lubeck, 9 pour Bremen & 38 pour Roſtock; 12 chargés de laines, dont 5 pour la France, 6 pour la Suede & 1 pour le Dannemarck; 33 ſur leſt, dont 16 pour la Suede, 1 pour le Dannemarck, 6 pour la Poméranie, 1 pour la Courlande, 7 pour la Livonie & 2 pour la Ruſſie; 1 chargé de pois pour la Suede; 3 chargés de ſel, dont 1 pour la France, 1 pour la Poméranie & 1 pour la Livonie, & 8 chargés de toiles groſſieres pour l'Angleterre.

De Londres, *le 23 Mai 1766.*

La cargaiſon du Navire le *Comte de Middleſex* des Indes Orientales, arrivé nouvellement du Fort Saint Georges à Torbay, conſiſte en 89719 pieces de différentes marchandiſes, 89600 *liv.* de bois rouge, 313600 *liv.* de ſalpêtre, & de pluſieurs autres marchandiſes.

De l'Orient, *le 4 Juin 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Paquebot de Bordeaux*, Capitaine *Suen Kiner*, venant de Londres; la *Suzanne Chriſtine*, Capitaine *Otoff Wdeman*, venant d'Wducat en Suede; le *Trial de Briſtol*, Capitaine *Thomas Thomſon*, venant de Suars, tous les trois chargés de 348 ſaumons de plomb, de 89 rouleaux de plomb laminé, de 7 futailles de ſoudure d'étain, de 70 chalders de charbon de terre, de 3400 planches de ſapin, de 7 eſparts & de 5 barils de goudron; le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Chameau*, Capitaine *Baubercy*, venant des Iſles de France & de Bourbon, a mouillé à 3 lieues de l'Orient, chargé de 7000 balles de café Bourbon.

De Nantes, *le 8 Mai 1766.*

Il eſt entré à Paimbœuf les Navires la *Ville de Leogane*, le *Marquis de Levi*, l'*Aigle* venant de Leogane; la *Sophie*, le *Neptune* venant du Cap; le *Tigre* venant de Saint Marc; la *Parfaite Union* venant de la Martinique; & le *Jean Jacques* venant de la Guadaloupe.

Du Havre, *le 6 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 31 Mai au 5 Juin 1766, 4 Navires, ſçav. la *Jeune Elſie*, Cap. *G. Sybrands*, de Harlinghen en Friſe, allant à Roterdam chargé de 195749 *liv.* de ſucre, 13627 *liv.* de café, 102 *liv.* d'indigo & 729 *liv.* de cacao; la *Rencontre*, Capitaine *Louis l'aîné*, allant à la Martinique avec du bœuf, du beurre, de la farine, des langues ſalées & pluſieurs caiſſes, balles ou ballots de marchandiſes ſeches; l'*Ecluſe*, Capitaine *Hericher*, allant à Breſt avec du bois de conſtruction; la *Dame Walpole*, Capitaine *Edouard Daviſſon*, allant en Ecoſſe ſur ſon leſt.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 29 Mai au 4 Juin 1766, 21 Navires français & étrangers, dont 1, ſçavoir, la *Mere de Famille*, Capitaine *Yves Leſcon* du Havre, venant du Cap d'où il était parti le 27 Mars dernier, chargé de marchandiſes des Colonies; 2 de Fridericſthad, ſçavoir, le *Saint Pierre* & l'*Anne Catherine*, chargé de planches, mâts & douvelles de ſapin, & de 100 barils d'acier & 82 barres de fer; 1 de Corck, ſçav. les *Jeunes Freres*, chargé de bœuf, de lard, de beurre & de chandelles; 1 de Glaſcouw, ſçav. le *Speirs*, chargé de 441 boucauds de tabac; 1 de Roterdam, ſçavoir, la *Sophie & Cornelie*, chargé de diverſes marchandiſes, 1 d'Amſterdam, ſçavoir, l'*Enfant des Enfans*, chargé de 214 paniers de tabac pour la Ferme; 1 de Hambourg, ſçavoir la *Dame Cecile*, chargé de 63 planches de cuivre, 6 tonneaux de cire, 6 barils 20 balles de fer blanc, 1 baril d'azur; 1 de Lisbonne, ſçavoir, le *Prophête Ezechiel*, chargé de 700 cuirs pour le Havre, & d'autres marchandiſes pour Rouen; 2 de Bordeaux, ſçavoir, le *Dominique*, Capitaine *Nic. Robert* de Fecamp, & la *Ville de la Rochelle*, Capitaine *Jean Neveu* de Rouen, chargés d'eau-de-vie & de vin; 5 de Marennes, & 1 d'Oleron, ſçavoir, l'*Aimable Société*, Capitaine *Guillaume le Cointre* du Havre, le *Saint Germain*, Capitaine *le Roux* de Bretagne; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Vincent* de Cherbourg; le *Saint Louis*, Capitaine *le Roi* de l'Iſle-Dieu; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Luc Chegnon* de Saint Briac; & l'*Eſpérance*, Capitaine *Pierre Falauge* du Croific, chargés de ſel; 1 de Charente; ſçavoir, la *Reine des Anges*, Capitaine *Felix Penel* de Barfleur, chargé d'eau de-vie; 1 de Cherbourg, ſçavoir, l'*Eſturgeon*, Capitaine *Corentin Fuſtel* de Breſt, chargé de chanvre; 1 de Saint Valery, ſçavoir, le *Cheval Marin*, Capitaine *Jean Pruneau* de Nantes, en relâche; & 1 de Breſt, ſçavoir, le *Gave*, Capitaine *Scipion*, ſur ſon leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 21 Juin,

AGRICULTURE.

FIN *de l'extrait du Mémoire sur la population de la Suéde.*

M. Runeberg termine son Mémoire par des remarques sur la population considérée relativement au sexe. On a observé dans tous les pays que le nombre des garçons surpasse ordinairement celui des filles, cependant en 1760, le nombre de ces dernieres excédait celui des garçons de 479, événement très-rare. Nous remarquerons avec l'Auteur qu'il périt considérablement de garçons à l'âge de trois ans, & que le nombre diminue encore davantage lorsqu'ils ont atteint leur dixiéme année. A l'âge de trente ans, selon M. Runeberg, il y a égalité de nombre entre les deux sexes. C'est le moment qu'il faut prendre pour multiplier & favoriser les mariages. » Ce nombre » égal de garçons & de filles à trente ans, » prouve, dit M. Runeberg, la justice de » la Providence qui n'a donné qu'une seule » femme à l'homme, & qui a voulu par » cette égalité parfaite faire connaître que » la polygamie est même nuisible au pro» grès de la population. » L'Auteur a enfin remarqué qu'au-delà de 30 ans le nombre des femmes était constamment plus considérable que celui des hommes, & que dans l'année 1760, on comptait en Suéde 1019 femmes âgées de 90 ans & au-delà, contre 555 vieillards.

Le Mémoire de M. Runeberg se trouve parmi ceux de l'Académie royale des Sciences de Stockholm, imprimés pour les mois d'Octobre, Novembre & Décembre 1765. L'Auteur avait déjà publié en 1764 un autre écrit sur la population de la Suéde.

L'état qui nous est donné par M. Runeberg, a lieu de surprendre lorsqu'on le compare à celui que nous présentent les anciens Écrivains. Jornandès dans son Histoire des Goths, appelle la Suéde OFFICINA GENERIS HUMANI, *la fabrique du genre humain.* En effet que de peuplades nombreuses n'a-t-on pas vu sortir de ce pays, parcourir une partie de l'Europe, faire trembler l'Empire Romain, former enfin des établissemens sous les noms de Vandales & de Goths. Malgré de si fréquentes émigrations, la Suéde, suivant le témoignage de ces Historiens, se trouvait toujours remplie d'un peuple considérable qui semblait se multiplier à chaque instant.

D'où provenait donc une population si étonnante? On est tenté de croire que les Historiens ont regardé mal à propos, comme naturels du pays, des peuples qui s'y rendaient continuellement par le Nord de l'Asie. Soixante & dix ans avant l'Ere chretienne, Odin avait ouvert le chemin de la Scandinavie aux Nomades de l'Asie. A la tête d'une troupe de Scythes qui cherchaient un établissement, il s'était avancé au Nord oueſt de la Mer noire, avait pénétré dans la Russie, & de-là dans les différentes Provinces de la Scandinavie. Son exemple fut bientôt suivi par d'autres troupes de Scythes & de Sarmates, qui repousserent pour ainsi dire celles qui les avaient précédées. Ce flux perpétuel de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

peuples qui ſe remplaçaient ſucceſſivement, a ſans doute donné lieu au ſyſtême d'une population merveilleuſe dans les contrées ſeptentrionales de l'Europe.

En conſéquence de ces faits hiſtoriques la Suéde ne doit point être regardée comme la *fabrique du genre humain*, mais ſeulement comme un pays où ſe raſſemblaient une infinité de peuples barbares de l'Aſie, pour de-là ſe répandre dans les différens pays de l'Europe. On ne peut cependant diſconvenir que la Suéde n'ait été beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & que différentes cauſes n'ayent diminué le nombre de ſes Habitans. Pluſieurs Écrivains ſe ſont déjà exercés ſur cette matiere, & on vient de voir le ſentiment de M. Runeberg. Telles ſont les réflexions que nous avons cru pouvoir hazarder ſur ce ſujet. *Fin.*

MÉMOIRE

Sur les charanſons, par un Anonyme.

Les charanſons trop connus de ceux qui ont des grains, ont différentes dénominations. En Lorraine quelques-uns les nomment *calendres*, d'autres, & c'eſt le plus grand nombre, les appellent *baouotes*. Ce nom quoique très-dur pour la prononciation, eſt devenu aſſez général dans la Province, & non-ſeulement les gens de la campagne, mais encore ceux des Villes s'en ſervent communément. Ces inſectes, comme tout le monde ſçait, font des ravages étonnans dans les bleds, mais je n'aurais jamais cru qu'ils puſſent être auſſi conſidérables, ſi l'expérience que j'en ai faite ne m'eût appris ce qui en eſt.

Pendant l'eſpace de dix-ſept ans j'avais conſtamment reçu des bleds des mêmes Fermiers, & ces bleds étaient toujours venus des mêmes lieux. Avant que je les reçuſſe ils avaient été ſerrés dans différens greniers, quelquefois bien, & ſouvent très-mal. Cependant je n'avais jamais vu le moindre charanſon. En 1764 je changeai de maiſon, & je paſſai ſur la fin d'Avril dans celle d'un homme qui avait fait un grand commerce en bled, & dont les greniers n'avaient preſque jamais déſempli entiérement. Je trouvai ces greniers fournis d'une multitude incroyable de charanſons : leur nombre m'effraya, & j'héſitai ſi je leur expoſerais mon bled ou non. Je le gardai quelque temps dans des ſacs, mais enſuite m'étant rappellé que j'avais ſouvent oui dire que ces inſectés n'attaquaient que les vieux bleds, je plaçai les miens au milieu de cette armée d'ennemis. J'eus bientôt lieu de voir tout ce que j'en avais à craindre ; en effet, ils ne furent rien moins que ſpectateurs oiſifs, & ils aſſaillirent mes grains avec tant d'ardeur, que je fus obligé de les faire tranſporter pour les faire moudre.

Avant que de prendre ce parti, j'avais tâché de détruire ces animaux malfaiſans en employant pluſieurs ſecrets qu'on vantait beaucoup. Mais tout avait été inutile. Je crois devoir dire que ces inſectes paſſaient & repaſſaient ſur les plantes dont l'odeur était forte & deſagréable. On m'avait cependant aſſuré de leur efficacité contre les charanſons.

Sur la fin de l'hyver de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, au commencement du printemps de l'année 1765, le nombre des charanſons parut fort diminué ; je crus que je ne courrais aucun riſque de faire venir mes bleds & de les loger dans mes greniers : je comptais d'ailleurs ſur la bonne qualité de ces grains que je n'avais jamais vu attaqués par de tels inſectes ; de plus ils étaient nouveaux, & je n'étais rien moins que gueri de l'opinion qu'ils n'en voulaient qu'aux plus vieux ; cependant je ne tardai pas à apprendre ce qu'il en devait être. Les charanſons parurent dans le tas de bled, d'abord en petit nombre, mais en peu de tems il devinrent ſi formidables qu'en moins de cinq mois ils mirent en poudre au moins douze reſeaux de mes bleds.

L'on peut bien s'imaginer que je mis tout en uſage pour exterminer cette race deſtructive ; je fis entr'autres une forte décoction d'oignons, dont un Procureur de maiſon religieuſe m'avait donné la recette comme très-ſûre ; je ne la trouvai point telle, & elle n'eut aucun ſuccès.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *du Mémoire ſur la chenille du pommier.*

La chenille du pommier comme celle du mûrier, après s'être formée une coque,

reſte immobile ſous la forme de chryſalide, pendant environ dix jours avant la fin du mois de Juin.

Enlever, détruire la coque de la chenille, ou plutôt l'aſſemblage qui s'en trouve formé ſur les pommiers, c'eſt détruire les chryſalides, c'eſt prévenir le développement & l'eſſort du papillon, la ponte des œufs & la génération annuelle des chenilles.

Ainſi pour exterminer ſûrement ces inſectes, il faut attendre leur premiere métamorphoſe; il faut les ſaiſir lorſqu'ils ſont ſans mouvement & ſans défenſe, ou réunis dans leurs coques. On prend, on enleve ces coques avec facilité, on les dépoſe dans des paniers pour les brûler ou les enfouir en terre.

Tel eſt le procédé que l'on ſuivit au mois de Juin de l'année 1761. Les chenilles ne reparurent pas ſur les pommiers l'année ſuivante. Les arbres reprirent une nouvelle vigueur, ſe garnirent de feuilles qui ne furent plus dévorées, & fournirent une nourriture abondante aux bourgeons d'où il ſortit les années ſuivantes une grande quantité de fleurs & de fruits.

Les vergers & les champs voiſins où l'on avait négligé ces recherches préſenterent un ſpectacle bien différent en 1762 & 1763.

Les chenilles parurent en abondance, & les feuilles des pommiers furent dévorées en entier; les bourgeons qui échapperent à la dévaſtation ne groſſirent pas, & ne purent donner aucuns fruits.

C'eſt à nous de prévenir de nouveaux ravages; il ne s'agit pour y réuſſir que *d'écoconner* dans les temps marqués : c'eſt au mois de Juin entre les fêtes de S^t. Jean & de S^t. Pierre, ſeul temps favorable dont il faut profiter.

Il eſt cependant à propos de faire une revue tous les ans ſur les pommiers, car il peut arriver que quelques coques ayent échappé à la vigilance des perſonnes préposées pour l'*écoconnement*. D'ailleurs, il eſt poſſible qu'il y ait des coques cachées dans les fentes de l'écorce des pommiers, que d'autres ſoient placées à l'extrêmité des ramifications, & qu'on n'aurait pas apperçues. On ſçait qu'il ne faut qu'un petit commencement en ce genre, ſur-tout dans les années ſeches, pour voir bientôt renouveller cette eſpèce. *Fin.*

SUITE *de la deſcription du Larix ou Meleſe.* &c.

Les meleſes portent des pommes dès l'âge de quinze ans, mais ces jeunes fruits ſouffrent beaucoup des froids printanniers qui en gâtent ordinairement la graine. Cette graine a la figure d'un cœur; elle ſe trouve par paire dans chaque écaille, ſa couleur eſt un brun clair; elle mûrit au mois d'Octobre & s'envole au printemps. On cueille les pommes dans le mois de Septembre, & après les avoir expoſées au ſoleil pendant quelques temps, on les ſecoue pour en faire ſortir la graine. On la jette enſuite ſur un terrein ſec, léger, un peu ſabloneux, & ſur-tout couvert d'un gravier noirâtre. Il n'eſt pas néceſſaire de faire paſſer la herſe pardeſſus la ſemence parce qu'il ne faut pas qu'elle entre en terre. Quand les meleſes ne ſont endommagés ni par les fraicheurs de la nuit, ni par le gibier ou d'autres animaux, elles s'élevent juſqu'à la hauteur de trois pouces dès la premiere année, & grandiſſent enſuite de 6 juſqu'à 12 pouces par année. Au bout de trois ans la meleſe eſt haute de cinq pieds & en vingt ans elle parvient juſqu'à ſoixante. Du temps de Tibere, on a vu à Rome une poutre de bois de meleſe qui portait cent vingt pieds de long.

C'eſt avec raiſon qu'on met la meleſe au au nombre des arbres foreſtiers les plus précieux. Son bois, ſoit qu'on l'emploie ſur terre, ſoit qu'on en faſſe uſage pour la conſtruction des Navires, ſurpaſſe en durée toutes les autres eſpèces de bois connus en Allemagne. Sa venue droite le rend plus propre aux ouvrages de charpente qu'aucun autre bois. Les vers ſe mettent rarement dans la meleſe, & elle reſiſte longtemps à l'action du feu. On a remarqué en Souabe qu'une goutiere faite de ce bois, dure plus de ſoixante & dix ans, & qu'il ſe conſerve pendant plus d'un ſiecle quand on l'emploie ſans l'écorce à faire des conduits d'eau, ou à des ouvrages pour les ſalines. Cependant avec le temps il devient dans l'eau auſſi noir, que le chêne & l'aune. Dans la Ville d'Archangel on en fait des mâts & d'excellens tonneaux de biere en Siberie. Il ſert auſſi aux Ébéniſtes & aux Tourneurs. On faiſait autrefois en Ruſſie avec

ſon écorce intérieure, des gands très-fins pour les femmes. La meleſe produit une ſorte de thérébentine qui ſe vend ſous le nom de *thérébentine de Veniſe*, (en latin, *reſina larigna*) & un agaric qui eſt purgatif. Il découle des groſſes branches de la meleſe qui croiſſent en grande quantité dans le Dauphiné, principalement aux environs de Briançon, une manne blanche & ſeche qu'on appelle en latin *Manna laricea*, en français manne de Briançon, elle eſt auſſi purgative. *Fin.*

Nouvelle méthode

Pour faire éclore les vers à ſoie, & remarques ſur les inconvéniens des anciennes.

Quoiqu'il ſemble que les différentes manieres qu'on emploie pour faire éclore les vers à ſoie ſoient propres à cet effet puiſqu'elles l'operent aſſez communément, on peut dire qu'elles ne ſont pas également avantageuſes, & qu'il n'y en a aucune qui ſoit ſans quelques inconvéniens. Souvent même elles ſont contraires à la naiſſance de ces précieux inſectes ou elles engagent à faire des dépenſes inutiles, ajoutons qu'elles obligent toujours à des attentions gênantes.

En effet, la maniere de faire éclore au ſoleil & par ſa ſeule chaleur, expoſe la graine à un nombre infini de variations de la part de cet aſtre, & exigent les plus grands ſoins pour la garantir de ſes viciſſitudes, pendant le jour. Il en faut encore de nouveaux pour lui conſerver pendant la nuit le dégré de chaleur qu'elle a acquiſe.

La méthode de mettre la graine dans de petits ſachets que des femmes portent ſur elles juſqu'à ce que les vers ſoient éclos, renferme tant d'inconvéniens, qu'il n'y a que le commun du peuple qui veuille en faire uſage, au hazard des pertes qui s'en ſuivent, parce qu'il n'eſt pas en état d'employer des moyens plus diſpendieux, ou qui demandent un temps qu'il juge plus avantageux pour ſes intérêts.

Enfin, la maniere la plus uſitée qui eſt de faire éclore les vers entre des lits de plume ou des oreillers qu'on a fait chauffer, & dont on entretien la chaleur en y paſſant la baſſinoire ou en préſentant de nouveau les oreillers devant le feu, demande pendant trois à quatre jours, tant de ſoin & de vigilance de la part des perſonnes qui ſont prépoſées à entretenir la chaleur, & une ſi grande attention à retirer les vers lorſqu'ils ont commencé à prendre naiſſance, que pour peu que ces perſonnes tombent en defaut, on court riſque de perdre beaucoup de graine, ou de voir périr une grande quantité de vers au moment de leur naiſſance. En ſuppoſant même que ces perſonnes rempliſſent exactement leur devoir, la néceſſité où l'on eſt de réchauffer les lits toutes les fois qu'on retire les vers qui viennent d'éclore, entraine beaucoup de dépenſe, par rapport au feu néceſſaire pour les baſſinoires, & demande beaucoup de monde pour toutes ces opérations dans les manufactures où l'on éleve une grande quantité de vers. Ajoutons que la chaleur qui provient des baſſinoires, ne peut être ni de longue durée ni long-temps égale, ce qui eſt cependant néceſſaire pour réuſſir dans cette entrepriſe. Ces inconvéniens ont engagé l'Auteur de ce Mémoire à chercher quelque moyen ſimple & facile qui fût propre à donner la vie à ces inſectes ſans les expoſer aux dangers qu'ils courent lorſqu'on met en pratique ceux dont on vient de parler. Après quelques réflexions, il a reconnu par une expérience ſuivie, que ſans s'écarter beaucoup des méthodes uſitées, il eſt très-aiſé de faire naitre telle quantité de vers à ſoie que l'on voudra, ſans qu'il en périſſe pour ainſi dire un ſeul. Son zele pour l'avantage commun, l'a déterminé ſans peine à en faire part au public.

On verra dans la prochaine Gazette la méthode qu'il propoſe.

Annonces de Livres.

Notice *du Journal de Septembre, premiere partie.*

Ce Journal extraordinaire a été donné au public pour tenir lieu de celui de Juin, que des circonſtances particulieres avaient obligé de différer.

On trouve à la tête de ce Journal une préface de cinquante pages, dans laquelle les nouveaux rédacteurs, dont le travail a commencé dans ce mois, expoſent le plan qu'ils ſe propoſaient pour l'une & l'autre

partie de l'ouvrage périod^e. démontrent la raiſon naturelle & néceſſaire, & les rapports qui ſe trouvent entre les trois objets de cet ouvrage, annoncent que la Gazette renfermera l'hiſtorique de l'agriculture, du commerce & des finances, & que le Journal *ſera une eſpece d'arene dans laquelle tous les citoyens auront le droit & la liberté de concourir & de préſenter leurs idées ſur tout ce qui importe au bien public & qui tient par conſéquent à l'une ou à l'autre des trois branches intéreſſantes ſur leſquelles l'adminiſtration a cherché à répandre la lumiere en inſtituant notre Gazette & notre Journal.*

Le Journal commence après cette préface par des *obſervations ſur le droit naturel des hommes réunis en ſociété.* » La connaiſſance » de l'ordre pyhſique & des loix naturelles » doit ſervir de baſe à la *ſcience économique* » c'eſt par cette raiſon qu'on a cru devoir placer au commencement du Journal ce Mémoire précis & philoſophique qui examine quel eſt cet *ordre phyſique* & quelles ſont ſes principales loix, & dont l'objet eſt de faire voir qu'on ne peut s'en écarter qu'au détriment de la ſociété & du genre humain.

On trouve après ce Mémoire l'extrait étendu d'une brochure intitulée *Effets d'un privilége excluſif en matiere de commerce ſur les droits de la propriété*, cette brochure a pour objet le fameux procès politique entre la *Normandie* & la *Bretagne* d'une part & quelques Provinces de vignobles d'autre part, dans lequel celles-ci prétendent qu'on doit interdire à la Normandie & à la Bretagne, la liberté de vendre hors de leur enceinte des eaux-de-vie de cidre & de poiré, & que l'on doit défendre aux autres Provinces d'en fabriquer. » L'Auteur » examine dans cette excellente brochure, » non-ſeulement le fait particulier dont » il eſt queſtion ; mais encore le droit, les » principes généraux qui peuvent & doi- » vent ſervir de baſe au Jugement de tou- » tes les conteſtations de même eſpèce.

A la ſuite de l'extrait de cette brochure eſt une *Lettre de M. le Contrôleur Général à M. le Prévôt des Marchands au ſujet des expériences que le Roi a ordonnées ſur la maniere de conſerver les grains.*

Après cette lettre on lit un mémoire intitulé, *l'Art de faire le vin rouge, réduit en principes.* Ce Mémoire renferme les détails d'une méthode nouvelle, & qui paraît avoir de grands avantages dans la maniere de faire le vin. (*)

Enſuite on trouve le détail des défrichemens & des expériences d'agriculture qui ont été faits par les ſoins de deux Gentilshommes Francomtois dans les montagnes de leur pays.

Le Journal eſt terminé par un tarif des monnoies d'Eſpagne réduites à la monnoie d'Angleterre & des monnoies Anglaiſes & Portugaiſes réduites à la monnoie d'Eſp^e. Ce tarif eſt une ſuite de la lettre du Docteur Clarck, inſérée dans le Journal d'Août.

POMOLOGIA, &c. ou *Deſcription des meilleures eſpèces de pommes, de poires, de ceriſes & de quelques prunes les plus eſtimées en Allemagne & chez l'Etranger.* A Nuremberg, chez les héritiers Seligmann. Il paraît que l'Auteur n'a rien obmis de tout ce qui pouvait concerner ces fruits. Son ouvrage eſt orné de 229 planches bien gravées, ſçavoir, 112 pour les pommes, 102 pour les poires, 12 pour les ceriſes & 3 pour les prunes.

Voyage and tarvels, in the Levant, &c. ou *Voyage & courſes dans le Levant pendant les années* 1749, 50, 51, 52, *contenant des obſervations d'hiſtoire naturelle, d'agriculture & de commerce*, &c. ouvrage en langue Suédoiſe, publié par M. Linné & traduit en Anglais. A Londres chez Davis. Le cas que les Anglais ont fait de cet ouvrage leur avait fait deſirer d'en avoir une traduction dans leur langue ; nous aurons peut-être l'avantage de le lire un jour en Français.

Der Koenigl der Landwirhſchaft nachrichten. C. A. D. *Mémoires de la Société Britannique & Electorale de Brunſwick Lunebourg.* A Zelle, chez Gſelius. Ce recueil contient des diſſertations très-intéreſſantes. Elles ont entr'autres pour objet la culture

(*) On trouvera dans notre Journal de Juillet prochain, le plan gravé d'un preſſoir de nouvelle invention, que nous avons publié dans notre Gazette No. 59 de l'année 1765.

Nous profitons de cette circonſtance pour annoncer qu'à compter du Journal d'Avril de cette année 1766, nous avons commencé à mettre des gravures dans les Journaux, & que nous ſommes reſolus de faire enſorte d'en placer dans les ſuivants.

de l'avoine de Séeland, celle du tournesol, de la graine duquel on peut extraire une huile, qui ſelon les Auteurs, doit être auſſi bonne que l'huile d'olive de France, celle des tompinambours & des navets; on trouve enfin dans ce recueil un Mémoire ſur les moyens de remédier à la diſette du bois.

Recherches ſur la population des Généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, &c. avec des réflexions ſur la valeur du bled, tant en France qu'en Angleterre, depuis 1674 *juſqu'en* 1764, *par M. Miſſance, Receveur des tailles de l'élection de Saint-Etienne.* Paris, Durand, Libraire rue S^t. Jacques, *vol. in* 4°. L'Auteur ne s'eſt attaché dans cet ouvrage qu'à raſſembler avec exactitude tous les faits qui pouvaient conſtater réellement le nombre des Habitans de chaque Province, & il a négligé les réflexions dont la matiere était ſuſceptible, mais qui ſouvent ne prouvent rien.

Mémoires ſur la maniere de gouverner les abeilles dans les nouvelles ruches de bois, par M. Maſſac, de la Société royale d'Agriculture au Bureau de Brive. Paris, Ganeau, rue S^t. Severin, *vol. in*-12. Toutes les perſonnes qui élevent des abeilles, doivent ſe procurer cet ouvrage dans lequel on fait voir les inconvéniens des ruches qu'on a employées juſqu'à préſent, & l'utilité des nouvelles qu'on propoſe.

COMMERCE.

SUITE *du projet d'établiſſement d'une manufacture de toiles de lin dans l'Armagnac, par M. de la Borde.*

SI par les encouragemens on fait ſortir les Habitans de l'Armagnac de la profonde léthargie dans laquelle ils ſont maintenant, on les verra en peu de temps ſe porter à la culture du lin, ſur-tout lorſqu'ils auront fait l'utile épreuve de la différence qu'il y a entre le produit du bled & du vin, avec celui du lin. Il réſulte de cette comparaiſon une choſe qui paraîtra d'abord incroyable, mais qu'on va prouver par un calcul.

Un Journal de terre en Armagnac qui ne produit en vigne que 24 ℔ & en bled 36 ℔, rapporte 115 ℔ 4 ß lorſqu'elle eſt enſemencée de lin. En voici la preuve.

Un journal de terre en vigne produit trois bariques de vin, prix année commune, de 8 ℔ la barique, ci . . . 24 ℔

Un journal de terre enſemencé en bled produit de plus que la ſemence 6 ſacs * au prix, année commune de 6 ℔ le ſac, ci . . . . . 36 ℔

Un journal de terre enſemencé en lin produit de plus que la ſemence deux ſacs de graine de lin. Cette graine rend en huile vingt-huit livres par ſac, en tout 56.

Cinquante-ſix livres d'huile à 8 ß la livre . . . . . 22 ℔ 8 ß

Plus le marc de cette graine qui ſert à engraiſſer les beſtiaux; ce marc à 28 ß par ſac qui eſt le plus bas prix, ci 2 ℔ 16 ß.

Plus 150 liv. de lin en rame, c'eſt-à-dire non affiné par journal de terre à 12 ß la livre . . . . . 90 ℔.

Revenu d'un journal de terre en lin, ci . . . . . 115 ℔ 4 ß.

Pour rendre la différence des ſommes plus frappante, ſuppoſons qu'il y ait 1000 journaux de terre occupée, mille journaux de terre en vigne à 24 ℔ le journal, ci . . . . . 24000 ℔.

Mille journaux de terre en bled à 36 ℔ le journal, ci . . . . . 36000 ℔.

Mille journaux de terre occupée en lin à raiſon de 115 ℔ 4 ß le Journ. ci 116000 ℔.

Il ſuit de l'addition ci-deſſus, que le produit de mille journaux de terre enſemencés en lin, excede le produit de mille journaux en vigne de 92000 ℔, & celui de mille journaux en bled de 80000 ℔.

Il reſte maintenant à examiner ce que la main-d'œuvre de ce lin peut produire à la Province, quel nombre de perſonnes elle peut occuper; à quoi peut monter par jour le gain de chaque Ouvrier, ſoit qu'il travaille cette matiere chez lui pour ſon compte, & qu'il vende enſuite le fil à la fabrique, ſoit que celle-ci l'emploie directement?

On voit par l'analyſe ci-deſſus, premierement, que ſi un journal de terre donne comme nous l'avons dit, 150 liv. de lin en rame par journal, 1000 journaux doivent donner 1500 quintaux que nous avons

* Le meilleur terrein; celui des campagnes n'en produit que deux pour un.

à partager en trois classes suivant l'affinage & pour avoir le prix du filage & fabrication de chaque qualité.

SÇAVOIR.

Cinq cent quint. de lin affiné, à raison de 3 ℔ la livre pour le filage, ci 150000 ℔.

Pour la fabrication de la toile à raison de 3 ℔ de la livre du fil, ci 150000

Cinq cent quintaux d'étoupes fines à raison de 20 ß la livre pour le filage 50000

Plus pour la fabrication de la toile à raison de 20 ß par livre de fil 50000

Cinq cent quintaux d'étoupes grosses à 10 ß la livre pour le filage, ci 25000

Plus, pour la fabrication de la toile à raison de 10 ß la livre du fil, ci 25000

TOTAL . . . . 566000 ℔.

Il revient donc à la Province cinq cent soixante-six mille livres de produit de mille journaux de terre en lin, & l'on fait travailler 2723 Ouvriers, sçavoir:

Mille fileuses qui gagnent 10 ß par jour à raison de 3 ℔ par livre de lin affiné, filent deux onces $\frac{1}{2}$ par jour; ce qui fait par année de 300 jours, 500 quintaux.

Cinq cents ouvriers Tisserands qui gagnent 20 ß par jour, à raison de 3 ℔ par livre de ce fil, en travaillent 5 onces $\frac{1}{2}$ par jour; & par année les cinq cents quintaux.

Etoupes fines.

Cinq cents fileuses qui gagnent 6 ß 8 ₰ par jour à raison de 20 ß par livre des étoupes fines, filent 5 onces $\frac{1}{2}$ par jour ce qui fait par année 500 quintaux, ci 500 q.

Deux cents vingt-deux ouvriers Tisserands qui gagnent 15 ß par jour à raison de 20 ß par l. de ce fil, en travaillent $\frac{3}{4}$ de livre par jour, & par année les 500 quint.

Etoupes grosses.

Trois cent trente-quatre fileuses qui gagnent 5 ß par jour à raison de 10 ß par livre des étoupes grosses, filent 8 onces par jour, ci . . . . . 500 q.

Cent soixante-sept Ouvriers Apprentifs qui gagnent 10 ß par jour, à raison de 10 ß par livre du fil des étoupes grosses, en travaillent une livre par jour, & par année 500 quintaux.

Deux mille sept cents vingt-trois Ouvriers, 1500 quintaux.

Il résulte que 1000 journaux de terre occupée en lin, dont le produit est de 1500 quintaux, procurent à la Province avec la main-d'œuvre, 566000 ℔, & font travailler 2723 Ouvriers à un juste salaire.

La suite à l'ordinaire prochain.

SUITE *de la réponse de l'Auteur du Mémoire sur l'utilité des réglemens.* (a)

L'Auteur du Mémoire en faveur des réglemens, avait avancé qu'il devait y avoir des loix pour assurer la qualité des marchandises, puisqu'il y en avait pour assurer le titre des monnoies.

Vous employez, Monsieur, deux pages à réfuter cette proposition, & vous dites, *ceux qui reçoivent les monnoies ne sont pas connaisseurs, ceux qui achetent & échangent sont connaisseurs.* Vous parlez sans doute des Marchands; mais n'y a-t il qu'eux qui achettent? Ne pourrait-on pas trouver de l'inconséquence dans ce raisonnement? Si le Marchand achette, ce n'est que pour revendre; mais vous ne dites pas un mot du consommateur. Je pense qu'il aurait été plus naturel de dire: celui qui reçoit la monnoie n'est pas connaisseur, la plupart des consommateurs ne connaissent pas plus les étoffes que le titre de l'argent, il faut donc des loix reciproques qui assurent le titre de l'argent & la qualité de l'étoffe.

Vous citez, Monsieur, quelques autorités, mais on pourrait en citer d'autres aussi respectables qui pourraient balancer les vôtres. Vous croyez triompher en mettant dans votre parti les Wit, les Child, les Nickolls, & vous pensez sans

(a) Nous avions lieu de croire que la réponse à M. Auffrai était de l'Auteur anonyme du Mémoire en faveur des réglemens. Nous venons d'être instruits qu'elle est d'un autre anonyme. Nous prions la personne qui en est Auteur, de se faire connaître a nous par son nom, & nous l'assurons qu'il n'a à craindre aucune indiscretion de notre part.

doute qu'il ſuffit d'être Anglais pour être infaillible.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi* 16.	*Mar.* 17.	*Mer.* 18.
Amſterdam.	55. 3 8e	55. 3 8e	55. 3 8e
Londres. .	32. 1 16e	32. 1 16e	32. 1 16e
Hambourg.	171 ½ . .	171 ½ . .	171 ½ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	¼ b . .	¼ b . .	¼ b . .

MANUFACTURES *de draperies de la Généralité de Caen, pendant les ſix derniers mois de l'année* 1765.

On a fabriqué pendant cette eſpace de temps à Caen, à Bayeux, à Vire, à Condé, à S^t. Lo, à Cherbourg & à Valognes 7034 pieces de draps & autres étoffes de laine eſtimées 533500 ℔.

MANUFACTURES *de toiles & toileries de la même Généralité, pendant le dernier ſemeſtre de l'année* 1765.

On a fabriqué à Caen, à Bayeux, à S^t. Lo, à Coutances, à Vire, à Cherbourg, à Caniſy, à Flers, à Condé, à Athis & à S^t. Honorine, 13596 pieces de différentes eſpèces de toiles, qui ont rapporté au total 973189 ℔.

FINANCES.

BORDEREAU

Des différens effets repréſentés & numérotés avant & pendant le mois de Mai 1766, *en exécution de l'Edit du mois de Decembre* 1764.

RÉCAPITULATION

Nombre des effets repréſentés antérieurement au mois de Mai 1766, 618325

Nombre des effets repréſentés pendant ledit mois 19720

638045

Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Mai 1766, . . 1,629,435,758 ℔ 2 ß 2 d.

Montant des principaux de ceux repréſentés pendant led. mois 28,593,883 7

1,658,029,641 ℔ 9 ß 2 d.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juin.
De Pigis,	11e.	P.	21
Clouet,	19e.	M.	21
De la Rue,	22e.	P.	21
Aliſſan,	39e.	M.	23
De la Rue fils,	50e.	M.	21
Molliere,	51e.	M.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin. 1766.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 1
Ac. des Indes. .	1357 ½ . . .	1357 ½ . . .	1355. 57 ½
Emp. de la Com.	. . . . .	415	415 . . .
Prom. à 5 p ○/○. .	17. 2m. . . .	17	. . . .
Prom. à 4 p ○/○. .	35	. . . . .	35 . . .
Ac. des Fermes.	995 97 ½ . .	995. 97 ½ 995	997 ½ 95.
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	13 ½ . .
2ſ. p. l. du Dix.	13 ½	. . . . .	. . . .
3e. Loterie. .	22	22. 13e. 27 ½	22. 13e. 27
Annuités. . .	427	427	427 . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . .
Emp. de 50 mil.	19	19 ½ 20 ½ 4m.	19 ½ . .
Emp. de 30 mil.	23 ½	. . . . .	24 . .
Col. 1759. .	. . . . .	. . . . .	22 ½ . .
Canada. . .	30. 10m. 29 .	29. 30. 10m. .	29 30 .
4e. L. Epoques.	22	22	. . . .
Nouette. . .	23	23 Avril 24 ½	23. 3m 23½ A
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ○/○ . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne, . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p ○/○ ſur les Cui.	50 ½ 51 . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 49.

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 24 à la Douane de Londres.*

POUR la Hollande, 30000 onces d'argent étranger monnoyé; pour Calais, 2000 onces d'or étranger monnoyé; pour Petersbourg, 400 onces dito, pour Lisbonne, 4000 *liv.* de poudre à canon.

ART. *enregiſtrés le 27.*

Pour la Méditerranée, 375 quintaux de plomb; pour Dantzick, 2282 *liv.* de piment; pour Dublin, 16611 *liv.* de thé.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le 24 Mai 1766.*

De Dunkerque, 2000 *liv.* de vert de gris, & 1552 gallons d'eau-de-vie; de Trieſte, 60000 *liv.* de cendres gravelées; d'Embden, 300 quarters d'avoine; de la Méditerranée, 4000 *liv.* de coton, 4503 *liv.* de ſoie.

ART. *enregiſtrés le 27.*

De Hollande, 510 quarters d'avoine, 2100 *liv* de vif argent; de Trieſte, 7088 *liv.* de cendres gravelées; de Dunkerque, 25000 *liv.* de piment; 2520 gallons d'eau-de-vie; d'Eſpagne, 16 tonnes de vin.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce détroit du 27 au 31 Mai 1766, 13 Navires allant à Amſterdam, ſçavoir, 3 partis de Stetin, 3 de Riga, 2 de Dantzick, 1 de Windau, 1 de Roſtock, 1 de Konisberg, 1 de Stockholm & 1 d'Arensbourg; 1 partis de Liverpool & 1 de Neuwcaſtle pour la Mer Baltique; 13 pour les Iſles Britanniques, ſçavoir, 5 partis de Mémel, dont 2 allant à Londres, 1 à Neuwcaſtle, 1 à Briſtol & 1 à Dublin; 5 partis de Riga, dont 2 allant à Neuwcaſtle, 1 à Liverpool, 1 à Londres & 1 à Yarmouth; 2 partis de Dantzick allant à Londres, & 1 parti de Stolpe allant auſſi à Londres.

Récapitulation, du 27 au 31 de Mai, il eſt paſſé par le détroit du Sund, pour LA HOLLANDE, 13 Vaiſſeaux d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 12 Vaiſſeaux d'exportation & 13 d'importation.

Il eſt paſſé pour la France, le 28 Mai 1766, les Navires des Capitaines *Peter Sierts*, parti de Colberg pour Saint Valery, chargé de cendres; *Hugo Wiele*, parti de Stockholm pour le Havre de Grace, chargé de fer; *Johan George Evert*, parti de Dantzick pour Bordeaux, chargé de barres de fer; le 30, les Navires des Cap. *Jan Volkers*, parti de Pillau pour le Havre de Grace, chargé de chanvre; *Lars Tonſell*, parti de Stockholm pour Rouen, chargé de fil d'archal; le 31, le Navire du Capitaine *Jan Grindit*, parti de Roſtock pour Bordeaux, chargé de barres de fer.

DE MARSEILLE, *le 3 Juin 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 26 au 31 Mai 1766 54 bâtimens fran. & 18 étrang. allant à Cette, à Arles, à Saint Tropes, à Narbonne, à Toulon, à la Ciotat, à Hyeres, à Fréjus, à Menton, à Cannes, à Monaco, à la Côte, à Nice, à Antibes, à Gênes, en Sardaigne, à Ancone, à Luan, à Bormes, à Bandol, à Naples, à Barcelonne, à Majorque, à Iviça, à Tunis, en Morée, à la Rochelle, au Havre, à la Guadaloupe, chargés de diverſes marchandiſes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 26 Mai au premier Juin 1766 26 bâtimens français & 9 étrangers venant du Port au Prince, des Iſles Saint Pierre, d'Amſterdam, du Havre, de Gibraltar, de Smyrne, de Carron, d'Almazaron, de Tunis, de Malaga, de Carthagene, de Valence, de Barcelonne, de Majorque, de Civita Vecchia, de Caret, d'Anconne, de Livourne, du Golfe Zeiton, de Cette, d'Arles, de Monaco, de Frejus, d'Aigues-Mortes & de Toulon, quelques-uns en leſt, les autres chargés de diverſes marchandiſes, de fromage, d'eſpars, de farines, de ſon, de 8045 charges de bled & 2428 milleroles d'huile.

DE BAYONNE, *le 2 Juin 1766.*

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville du 26 au 30 Mai 1766, pour Saint Ander, 14 caiſſes de marchandiſes, 200 conques de bled d'inde & 6 tonneaux de vin; pour Saint Sebaſtien, 9 tonneaux 14 bariques de vin, & 4 tonneaux 34 bariques d'eau-de-vie; pour Lubeck, 120 tonn. d'eau-de-vie, & 74 tonn. de vin; pour la Corogne,

10 tonneaux de bray & goudron ; pour Landerneau, 22 milliers de bray ſec, 13 bariques de vin & 1300 planches de pin ; pour Breſt, 30 milliers de bray ſec, 20 demi-barils de goudron & 800 planches de pin ; pour Rochefort, 20 milliers de bray ſec, 160 barils de bray gras, 400 planches de pin, 40 traques d'avirons ; pour Bordeaux, 937 houes & ſerpes, 130 haches 28 quintaux de fer, 342 paires de ſouliers pour homme ; pour Nantes, 30 milliers de réſine, 150 pains 18 bar. de goudron, 300 planches de pin.

Importation.

Il eſt arrivé dans le Port de cette même Ville, & dans le même eſpace de temps, 14 bâtimens français & étrangers, dont 1 venant de Dantzick avec 130 tonneaux de froment, 6 futailles de cire, 462 pieces de toile d'emballage ; 1 de Porto Novo en Galice, avec 200 citrons & 6 tonneaux de leſt en pierre ; 4 de Saint Sebaſtien, ſçavoir, 2 en leſt & 2 avec 393 pierres à Taillandier, 300 pierres à meules & 10 quintaux de fer ; 1 de la Rochelle avec 130 balles & paquets de pelleterie & 64 peaux de bœuf ; 1 de Nantes avec 40 balles ballots & 2 tonneaux de diverſes marchandiſes, 30 panniers de fayence & 5 milliers de fer ; 1 d'Andaye avec 400 buches de bois à brûler, & 8 tonneaux de leſt en ſable ; 1 de Dieppe avec 43 paniers de verre & 14 milliers de bouteilles vuides ; 1 de Cherbourg avec 437 ſacs de farines & 1 baril de grains ; 1 des Sables d'Olonne avec 54 muids de ſel ; 1 de S. Jean de Luz, & 1 de Bordeaux ſur leur leſt en ſable.

De Charente, *le 6 Juin* 1766.

Exportation.

Il eſt ſorti par ce Bureau pendant tout le mois de Mai 1766 les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le Nord, 971 bariques 16 veltes d'eau-de-vie, & 24 bariques de vin d'Angely ; pour l'Angleterre, 72 bariques, 26 veltes d'eau-de-vie, 16 bariques de vin de Coignac, & 928 rames de papier.

Importation.

Il eſt entré & il a été enregiſtré au même Bureau pendant le mois de Mai les Marchandiſes ſuivantes, ſçavoir de la Hollande, 3020 *liv.* de poeles à frire, 3200 *liv.* de fil de fer, 1000 *liv.* de fer en feuillards ; de l'Angleterre, 2000 *liv.* de beurre.

De Bordeaux, *le 8 Juin* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 27 Mai au 6 Juin 1766, 36 bâtimens français & étrangers. dont 4 venant des Colonies, ſçavoir, la *Ville de Tours*, de 200 tonneaux, Capitaine *Robert* de Nantes, parti de la Guadaloupe ; le *Duc de Duras*, de 300 tonneaux, Capitaine *Guillauchaud* de Bordeaux, parti de Leogane ; la *Marquiſe de Rochechouart*, de 250 tonneaux, Capitaine *Paillet* de Bordeaux ; l'*Aimable Marie*, de 250 tonneaux, Capitaine *Maneſca* de Bayonne, partis du Cap. Ces quatre Navires chargés de ſucre brut & terré, d'indigo, de café, &c. pour différens Particuliers & Commerçans de Bordeaux. Parmi les autres Navires au nombre de 32, 5 venaient de Redon avec du fer & des toiles à voiles ; 2 de la Roche-Bernard avec du feuillard pipage ; 1 de Landerneau avec de la toile ; 5 de Nantes avec du fer, de la fayence & diverſes autres marchandiſes ; 1 de Lezardieux avec du merrein à bariques ; 5 de Saint Ander avec du bled & différentes marchandiſes ; 4 d'Amſterdam avec des planches de ſapin & quelqu'autres marchandiſes ; 2 de Bayonne avec des ferremens, des merreins, du goudron, &c. 1 de Dunkerque avec de l'amidon, de l'huile de navette, de toile & d'autres marchandiſes ; 1 de Morlaix avec de la toile ; 1 de Hennebon avec du fer en verges ; 1 de Neufchâtel avec un grenier de charbon de terre, 1 de Lisbonne avec de la baleine & du bois de bréſil ; 1 de Hambourg avec du fer, du cuivre, du fer blanc, des verreries & des coutelleries ; & 1 de Rouen avec 64 monts de plâtre & 13 bariques de craie.

Du Havre, *le 12 Juin* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 8 au 11 Juin 1766, 12 Navires français & étrangers, ſçavoir, la *Providence*, Capitaine *Morel* du Havre ; l'*Eliſabeth Marie*, Capitaine *Boutard* du Havre, venant de la Martinique, d'où le premier était parti le 9, & le deuxieme le 13 Avril dernier ; le *Lion*, Capitaine *Martin* de Fecamp, venant de la Guadaloupe d'où il était parti le 9 Avril ; le *Roi David*, Capitaine *Rambure*, venant de la Trinité, d'où il était parti le 12 Avril ; l'*Aimable Henriette*, Capitaine *Maniable* du Havre, en retour de la Côte de Guinée, ayant paſſé par le Cap d'où il était parti le 3 d'Avril ; la *Dame Anne*, Capitaine *André Wetdeman* de Friderickſtad ; & la *Sara Felix*, Capitaine *D. Bruan* de Chriſtiania, venant tous deux de la Norwege avec deux greniers de planches de ſapin ; la *Moiley*, Capitaine *Ruſſel* de Glaſcow en Ecoſſe, venant de ce même endroit, chargé de 200 boucauts de tabac pour Paris ; la *Nancy*, Capitaine *Guillaume Hammon*, venant de Portsmouth ſur ſon leſt avec des Paſſagers ; le *Thomas & Anne*, Capitaine *Jean Tomer* de Portsmouth, venant de Corck, chargé de 80 barils de bœuf, 300 fréquins & 50 demi-fréquins de beurre ; la *Dour*, venant de Breſt ſur ſon leſt ; & le *Jeune Guſtave*, Capitaine *Feſſard* de Rouen, venant de Marennes, chargé de ſel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 24 Juin.

AGRICULTURE.

MÉTHODE

Pour préſerver les grains de la pluye, par M. Ducarne de Blangi, à Hirſon en Thierarche.

J'avais promis il y a déjà quelque temps une méthode excellente pour préſerver les grains de la pluie lors de la récolte.

Je tiens ma parole, mais avant que d'en venir à la méthode même, je crois devoir faire ſentir les avantages qui en réſultent. Par cette méthode le grain acquiert une qualité ſupérieure, premier objet important; car j'ai vu dans la Gazette du commerce que les Étrangers ſe plaignent de la qualité de nos grains.

Le ſecond eſt l'avantage même du propriétaire ou du fermier.

Un troiſiéme objet, & qui mérite encore plus d'attention, c'eſt la ſanté des hommes, qui eſt ſouvent altérée ou même détruite par l'uſage qu'ils font de mauvais bled. Cet objet ſerait plus que ſuffiſant, non-ſeulement pour obliger tout le monde à ſuivre la méthode que je vais indiquer, mais il devrait encore engager le Gouvernement à forcer les propriétaires ou fermiers à s'y conformer.

Cette méthode conſiſte à mettre le grain en moye ſur le champ même, auſſi-tôt après qu'on l'a ſcié. Cette moye contient 50 à 60 gerbes ordinaires, & ſe trouve alors à la hauteur d'environ 6 à 7 pieds.

Pour faire cette moye comme il convient, il s'agit de choiſir d'abord un endroit ſec & d'arranger les premieres javelles de façon que le grain ne touche point à la terre.

Pour bien faire cette opération, vous poſez à terre la premiere javelle A. B. ſur laquelle vous mettez la ſeconde C. D, ainſi qu'il eſt repréſenté dans la figure. (a) Remarquez que les côtés B. D. & G. ſont ceux où ſe trouve le grain, qui doit toujours être au centre.

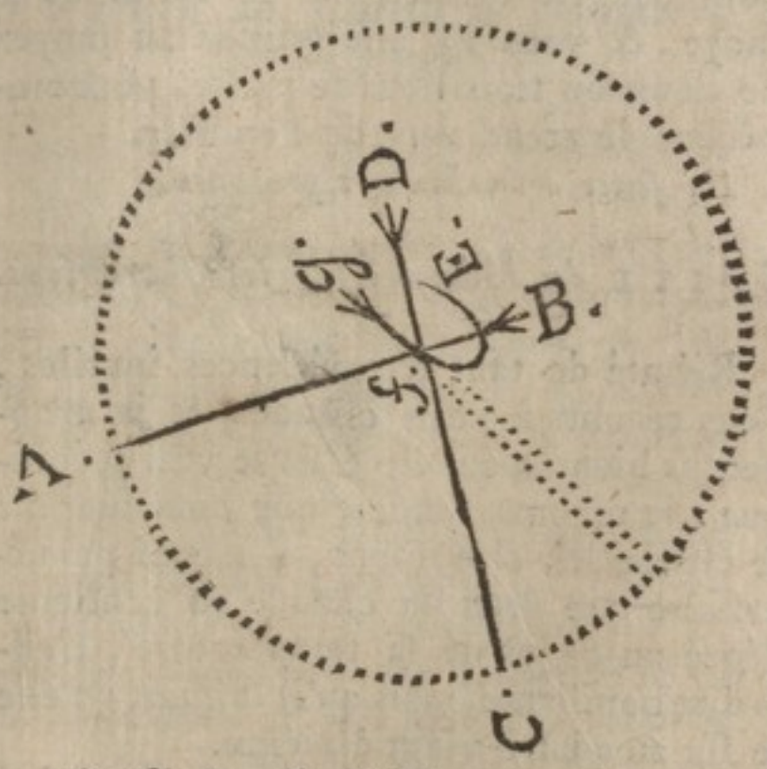

Sur la javelle C. D. vous mettrez votre troiſiéme E. F. G. & c'eſt ici où l'on a beſoin d'induſtrie. Cette troiſiéme javelle poſe ſur la ſeconde & la touche en F. où les deux autres ſe croiſent auſſi; mais comme

(a) L'Auteur de ce Mémoire a deſiré qu'il fût placé dans la Gazette afin qu'il fût publié avant la moiſſon, ſans cette circonſtance, il aurait été mis dans notre Journal à cauſe de la petite gravure.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le grain de la premiere javelle dont l'épi eſt renverſé la toucherait en B. ſi on la laiſſait comme on l'avait mis d'abord, il faut replier la 3^e. ou plutôt la moitié de cette 3^e. javelle E. F. G. & la faire repaſſer ſous le grain B. de la premiere javelle A. B.

Par cette diſpoſition le grain ne poſe en aucun endroit à terre, & ſe trouve ſoutenu de tous côtés par la paille ou le gros de la javelle. Cet arrangement forme comme une eſpèce de ſiege ou de point d'appui ſur lequel vous arrangez le reſte en forme de pyramide ronde.

Quoique dans la figure, les eſpaces qu'on voit entre les lignes qui repréſentent les javelles, paraiſſent vuides, on doit ſe les figurer pleins, c'eſt-à-dire, qu'ils doivent être réellement remplis par la paille, & c'eſt une attention qu'il faut ſur-tout avoir de ne laiſſer aucun vuide ni aucun eſpace par lequel l'eau pourrait ſe faire un paſſage, parce qu'elle entretiendrait dans la moye une humidité nuiſible.

La moie qui doit être, comme je l'ai dit, de 50 à 60 gerbes, étant faite, vous formez avec un lien une gerbe aſſez groſſe pour couvrir exactement le deſſus de la moye, & vous l'y aſſujettiſſez au moyen de deux ou trois liens de paille, pour empêcher le grand vent de l'enlever.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *du Mémoire ſur les Charanſons.*

Rebuté de tant d'expériences inutiles, j'eus recours à l'eau chaude, & je m'apperçus bientôt qu'elle était le vrai ſpécifique: je reconnus même que pour tuer ſur le champ les charanſons, il n'était pas néceſſaire que l'eau fût chaude au centiéme dégré au-deſſus de la température, c'eſt-à-dire bouillante, mais qu'il ſuffiſait qu'elle le fût au quatre-vingt-dixiéme.

Aſſuré de ces épreuves & certain du ſuccès, je commençai par faire *riger* la plus grande partie du bled qui me reſtait, je plaçai près delà le ſurplus afin que les charanſons chaſſés par les différentes ſecouſſes & mouvemens que l'on donnait aux bleds, ſoit en les raſſemblant, ſoit en les portant dans le *rige*, ſoit en les *rigeant*, ſe retiraſſent dans ce petit tas, ce qui arriva en effet, & ils s'y réfugierent pour la plus grande partie. On ſortit du grenier les bleds qui avaient été *rigés*, mais on ne toucha pas à ceux qui étaient devenus la retraite des charanſons. Quelques jours après je fis nétoyer & balayer tous les murs ainſi que tous les coins du grenier. Et après avoir raſſemblé tout ce qu'on en avait détaché, je commençai l'expédition projettée. Dans le moment tout ce qu'il y avait de charanſons réunis, fut détruit; je paſſai enſuite au petit tas, & par le moyen de mon eau chaude, j'achevai de faire périr ceux qui s'y étaient retirés. Quelques-uns parurent encore & furent traités de la même maniere.

Ainſi périt cette république qui ſubſiſtait depuis plus de vingt ans, & qui ſouvent s'était rendue très-redoutable.

On voit par ce récit, 1°. Que les charanſons qui ſe trouvent dans les greniers, attaquent les grains qu'on y place.

2°. Qu'ils peuvent cauſer un grand dégât, même lorſqu'ils n'attaquent les grains que pour s'en nourrir, comme il arriva à mes bleds en 1764.

3°. Que ce degât eſt bien plus conſidérable lorſqu'ils peuvent ſe multiplier & ſe répandre dans les grains, ce que j'ai vu en 1765, comme je l'ai rapporté.

4°. Combien il eſt important d'avoir un moyen ſûr pour les détruire, ſoit lorſqu'ils ſe trouvent renfermés dans le grain, ſoit lorſqu'ils ſont au-dehors.

5°. Que de tous les ſecrets il n'en n'eſt pas pas d'auſſi aſſuré que l'eau bouillante déjà recommandée par MM. Duhamel & de Reaumur.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *de la nouvelle méthode pour faire éclore les vers à ſoie.*

Tout le monde connaît les paniers d'ozier dont on ſe ſert communément pour faire chauffer du linge, & perſonne n'ignore la maniere d'en faire uſage. Cependant comme il y en a de formes différentes, il eſt bon d'avertir qu'on veut parler ici de ceux qui ont la figure d'un cône dont la pointe eſt applatie. La partie ſupérieure de ceux-ci, eſt ſéparée par une petite claie ou cloiſon qui eſt auſſi d'ozier, & c'eſt dans cette partie qu'on place le linge qu'on veut chauffer.

On s'eſt ſervi avec ſuccès de cette ſorte

de paniers pour faire éclore en peu de tems & preſque dans le même jour, une aſſez grande quantité de vers à ſoie.

On met ſur la cloiſon du panier un morceau d'étoffe telle que de la groſſe flanelle redoublée en quatre, ou un oreiller de plume de médiocre épaiſſeur & proportionné à la largeur du panier; ſur cette étoffe on place une boete faite de bois léger ou de carton, préparée à la maniere ordinaire pour recevoir la graine. La boete doit être fermée & couverte d'un autre morceau de même étoffe ou d'un ſecond oreiller; une couverture de lit doit envelopper le tout, ainſi que le panier ſous lequel on place un feu modéré.

Il faut avoir ſoin d'examiner ſi le dégré de chaleur eſt convenable, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt au point de celle d'une perſonne bien échauffée dans ſon lit, ou au dégré qui eſt indiqué par le termomettre de M. de Reaumur pour faire éclore les vers à ſoie. Lorſqu'on la trouve telle, on met dans la boete déjà échauffée, la quantité de graine qu'on veut faire éclore, de ſorte cependant qu'elle ne ſoit pas trop épaiſſe, & qu'elle ſoit également diſperſée; on referme enſuite la boete & le panier, & l'on a ſoin d'entretenir la chaleur la plus égale qu'il eſt poſſible. Pour cet effet on découvre le panier de temps en temps, & lorſqu'on s'apperçoit qu'elle diminue trop, on remet du feu.

Par une ſemblable pratique ſuivie pendant deux jours & deux nuits, on diſpoſe la graine à éclore le troiſiéme ou le quatriéme jour au plus tard. On a le plaiſir de voir naître ſucceſſivement tous les vers dont la graine eſt bonne. On prévoit ſans doute qu'à compter de l'inſtant où quelques vers commencent à naître, il eſt bon de modérer un peu la chaleur, afin de ne pas nuire à ceux qui commencent à naître ou à ceux qui ſont nés. Il faut avoir l'attention de retirer ceux-ci lorſque le nombre augmente, & cette opération qui ſe fait ſans déplacer la boete, qui par conſéquent conſerve preſque la même chaleur, fait connaître d'ailleurs par l'attouchement de l'étoffe ſi le dégré de chaleur eſt au point qu'il convient.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Nantes, *le* 14 *Juin* 1766.

Toutes les prairies & la plupart des Iſles qui bordent & qui ſont dans la Loire ſe trouvent inondées par le débordement de cette riviere. On craint avec raiſon que cela ne cauſe un dommage conſiderable aux foins & aux grains qui ſont ſemés dans ces Iſles. Dailleurs les campagnes ſont fort belles; les froments, les orges, les avoines promettent beaucoup, ſur-tout depuis la ceſſation de la pluye; & les vignes ne donnent pas moins d'eſpérance dans les endroits où la gelée n'a point porté.

De Madrid.

La Société royale des *Amis de la patrie*, établie à Vittoria en Biſcaye, propoſe pour le ſujet du prix de l'année 1767, d'indiquer la *méthode la plus facile & la moins couteuſe de battre le bled*. Le prix ſera une médaille d'or de la valeur de 500 réales.

Annonces de Livres.

Notice *du Journal de Septembre, ſeconde partie.*

Une réponſe du Laboureur Franc-Comtois, à la brochure de M. D. P. ſur la différence qui ſe trouve entre la grande & petite culture, fait l'ouverture de ce Journal.

On lit enſuite des *Obſervations ſur la cherté des grains en Angleterre*, ou *réfutation d'un Mémoire* inſéré dans la Gazette du commerce du 29 Juin, (N°. 9) ſur les cauſes de la cherté actuelle des grains en Angleterre par M. Letroſne.

Ce morceau eſt ſuivi des *réflexions d'un citoyen ſur l'admiſſion des Etrangers à la concurrence dans le fret pour l'exportation de nos grains*. L'Auteur n'eſt pas de l'avis de M. Letroſne.

Le Journal eſt terminé par une *lettre de M. Girard à M. Letroſne*. C'eſt une replique à ce dernier au ſujet de la concurrence dans le fret pour l'exportation de nos grains.

Obſervations upon The Growth and culture of vines and olives, &c. C. A. D. *Obſervations ſur la crue & la culture des vignes & des oliviers, des vers à ſoie & la*